

Informer, c'est prévenir

Document d'Information Communal sur

Les Risques Majeurs

DOCUMENT À CONSERVER

VILLE DE



FEYZIN

Vous avez entre vos mains le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

L'édition de ce **DICRIM** est obligatoire pour toutes les communes de France exposées à un ou plusieurs risques majeurs (naturel et/ou technologique) : Feyzin n'est certes pas seule en la matière, mais notre commune, engagée depuis plusieurs années dans la lutte contre les risques et les nuisances, présente la particularité d'être particulièrement exposée.

La présence de plusieurs sites industriels classés Séveso vient évidemment à l'esprit. Mais Feyzin est également concernée par des risques naturels : inondation, mouvement de terrain, risques météo...

Ce document est à voir comme un guide, un outil d'information et de prévention qui concentre l'ensemble des informations et des recommandations utiles aux habitants pour se prépa-


rer et faire face aux risques qui peuvent concerner notre commune. C'est donc un document important que je vous invite à conserver chez vous, à portée de main.

Il complète utilement l'ensemble des dispositions prises par la Ville en matière de gestion des risques et des nuisances. De la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), disponible en Mairie ou sur le site web de la Ville, aux plans de mise à l'abri ou à la surveillance des mouvements de terrain, en passant par la publication du Paré (un document spécifiquement pour les habitants et les entreprises du Quartier des Razes), la Ville de Feyzin consacre en effet, depuis plusieurs années, les moyens nécessaires pour participer à la sensibilisation des habitants...

La sécurité est l'affaire de tous : à chacun d'anticiper et d'agir.

Yves Blein
Maire de Feyzin

Qu'appelle-t-on risque ?

 Le risque est la combinaison de l'aléa et des enjeux :

- **L'aléa** correspond à la manifestation d'un phénomène d'origine naturelle ou humaine, d'occurrence et d'intensité variables.
- **L'enjeu** représente l'ensemble des personnes et biens pouvant être affectés par ce phénomène.

Le **DICRIM** s'appuie sur le **Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)**, élaboré par le Préfet et recensant les risques majeurs auxquels la commune de Feyzin peut être exposée.

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Le risque **majeur** se caractérise par :

- sa gravité, de nombreuses victimes humaines, d'importants dégâts matériels et des conséquences néfastes pour l'environnement.
- son occurrence, faible au point de l'oublier.

5 risques majeurs concernent notre commune :

Risques naturels



Le risque d'inondation



Le risque de mouvement de terrain

Risques Technologiques



Le risque industriel



Le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)



Le risque rupture de barrage

Cependant, Feyzin est concerné par un nombre de risques plus importants, dont la probabilité de survenue est variable. Dans ce **DICRIM** a été fait le choix de rajouter les risques météorologiques.

Comment est géré le risque dans notre commune ?

La commune est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), prévu par la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004. Le PCS définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Le PCS comprend le plan communal de gestion de crise qui peut être mis en œuvre pour tout ou partie. Il organise les services de la Ville face à la crise. Cette organisation est coordonnée avec les différents services extérieurs (Préfecture, services de secours...)

En cas d'accident , qui fait quoi ????

- Les services de secours interviennent (pompiers et SAMU) afin de porter secours aux victimes et circonscrire l'accident.

- Le Maire, si nécessaire déclenche le PCS. Le Maire est Directeur des Opérations de Secours (DOS).

Si vous êtes témoin d'un accident :
Appelez les secours (18 ou 112), puis signalez-le à la mairie.

- Le Maire prend en charge l'évacuation des personnes, le ravitaillement et l'hébergement.

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) est une organisation interne aux établissements scolaires, permettant d'assurer la sécurité des enfants et du personnel, en attendant l'arrivée des secours. L'ensemble des établissements scolaires de Feyzin bénéficient d'un PPMS.



- Si le sinistre est très important ou concerne plusieurs communes, le Préfet peut déclencher le plan ORSEC et devenir ainsi le DOS.

A L'ÉCOLE

- L'établissement déclenche son PPMS à la demande du DOS.

A LA MAISON, AU BUREAU, DANS L'ENTREPRISE

- appliquez les consignes données
- mettez vous à l'abri
- ne téléphonez pas
- écoutez la radio
- n'allez pas chercher vos enfants à l'école, le personnel de l'école s'occupe d'eux.



L'alerte

L'alerte consiste en une diffusion d'un signal sonore et/ou d'un message destinés à prévenir la population de la survenue ou de l'imminence d'un événement majeur.

Il existe 4 moyens d'alerte sur Feyzin :

1 La sirène nationale d'alerte et la sirène PPI

Signal du début d'alerte



Le signal est un son modulé en amplitude et en fréquence de 3 fois 1 minute et 41 secondes

Signal de fin d'alerte



La fin de l'alerte est signalée par un son continu de 30 secondes

Pour écouter un extrait de la sirène d'alerte, connectez-vous sur le site de la mairie : www.ville-feyzin.fr

Que faire lorsque le signal de début d'alerte retentit ?

Mettez-vous à l'abri et attendez les consignes données en fonction de l'évolution de la situation.

2 Le système téléphonique d'appel

Ce dispositif consiste à avertir et informer par un appel sur les téléphones mobiles et fixes, de l'événement et des consignes à tenir. A l'heure actuelle, seul le quartier des Razes bénéficie de ce dispositif, du fait de la proximité du risque industriel.

3 Les hauts parleurs

Trois véhicules municipaux sont équipés de haut-parleurs afin de diffuser le message

d'alerte et les conduites à tenir.



4 La radio

Ecoutez la radio, elle vous informera de la nature du danger, de l'évolution de la situation et des consignes à appliquer.

France Inter : 99.8 ou 101.1 FM

France Info : 103.4 ou 105.4 FM



 *Périmètres des Plans Particuliers d'Interventions (PPI)*

Le risque industriel



Lorsque les conséquences d'un accident dépassent le cadre de l'entreprise, un plan d'urgence appelé Plan Particulier d'Intervention (PPI), peut être déclenché sous l'autorité du Préfet.

Une des actions de la Ville

5 plans de mise à l'abri pour le quartier des Razes ont été élaborés, inclus dans le PCS, présentés dans le PARE, et distribués à la population. Ces documents sont disponibles en mairie.

Mémo-risque de Feyzin

4 janvier 1966

Explosion à la raffinerie de Feyzin (18 morts, 84 blessés)

26 juin 2004

Incendie dans un four de l'unité d'hydrodésulfuration, à la raffinerie de Feyzin, sans conséquence humaine.

① Feyzin a sur son territoire trois établissements classés SEVESO, dont deux en seuil haut : TOTAL, dont l'activité est le raffinage de pétrole brut et la pétrochimie.

Les risques potentiels :

- de surpression (explosion)
- thermique (incendie)
- toxiques (émissions de gaz)

RHONE GAZ, dont l'activité est l'emplissage de bouteilles en butane et en propane.

Les effets :

- thermique
- de surpression

AIR LIQUIDE (SEVESO seuil bas), dont l'activité principale est la manipulation et le conditionnement de différents gaz. A l'heure actuelle, cette entreprise présente peu de risques pour la population, les effets d'un éventuel accident ne dépasseraient pas l'enceinte de l'établissement.

En outre, certaines activités industrielles des communes voisines peuvent également avoir des effets sur Feyzin.

Quelles sont les conséquences ?

Chacun de ces risques a des effets différents sur les hommes, les biens et l'environnements (brûlures, projections, pollutions...) suivant la proximité du risque et le temps d'exposition.

Les bons réflexes



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche. Confinez-vous dans la pièce opposée à l'accident.



Fermez portes et fenêtres. Obstruez toute ouverture à l'aide d'adhésif et de linge humide afin de limiter les pénétrations de gaz toxiques.



Ecoutez la radio (France Inter 99.8 ou 101.1, France Info 105.4 ou 103.4) et les haut-parleurs des consignes vous seront données.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école ; les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



Ne téléphonez pas, laissez les lignes à la disposition des secours.



Ne fumez pas afin d'éviter toute flamme ou étincelle pouvant provoquer une explosion



Le risque transport de matières dangereuses



Le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, navigable et par canalisation de matières dangereuses, tels que les produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs.

① Sur Feyzin le TMD s'effectue par :

- **voie routière** : l'autoroute A7, la RD 301 (Boulevard Urbain Sud), la rue des Brotteaux, la rue Louise Michel, la rue du Sauzai, la rue du Vernay, une partie de la rue du 8 Mai et une partie de la RD 312 ;
- **voie fluviale** : le canal de dérivation du Rhône
- **voie ferroviaire** : la ligne de chemin de fer Lyon-Marseille
- **la gare de triage de Sibelin**
- **canalisations** : 19 canalisations traversent la commune.

Quels sont les risques ?

- Le risque de surpression (explosion)
- Le risque thermique (incendie)
- Le risque toxique (émissions de gaz)

Quelles sont les conséquences ?

Les effets sur les hommes, les biens et l'environnement sont différents selon les matières transportées (blessures variables, troubles respiratoires, détériorations de bâtiments, pollutions : air, eau, sol).

Une des actions de la Ville

L'arrêté du 12 janvier 2001 régleme la circulation des TMD routiers sur la commune.

Mémo-risque de Feyzin

30 novembre 2000

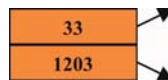
Accident de TMD, 1 poids-lourd seul (Boulevard Urbain Sud, Feyzin).

27 décembre 2001

Explosion à la gare de triage de Sibelin, suite à l'inflammation d'une fuite, restant sans gravité.

Signalisation

Les unités de transport de matières dangereuses sont munies d'une signalisation spécifique, pour exemple :



Code danger

33 = très inflammable



Symbole de danger

Liquide inflammable



Code matière

Super

Pour connaître l'interprétation des chiffres du code danger, le site de l'Institut des Risques Majeurs (IRMA) www.irma-grenoble.com, met à disposition une fiche sur les TMD.

Les bons reflexes

Si vous êtes témoins d'un accident :

- Relevez le code danger et matière
- Eloignez-vous de l'accident perpendiculairement au sens du vent
- Prévenez les secours (18 ou 112) et donnez-leur les numéros relevés.



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche. Confinez-vous dans la pièce opposée à l'accident.



Fermez portes et fenêtres. Obstruez toute ouverture à l'aide d'adhésif et de linge humide afin de limiter les pénétrations de gaz toxiques.



Ecoutez la radio (France Inter 99.8 ou 101.1, France Info 105.4 ou 103.4) et les haut-parleurs des consignes vous seront données.



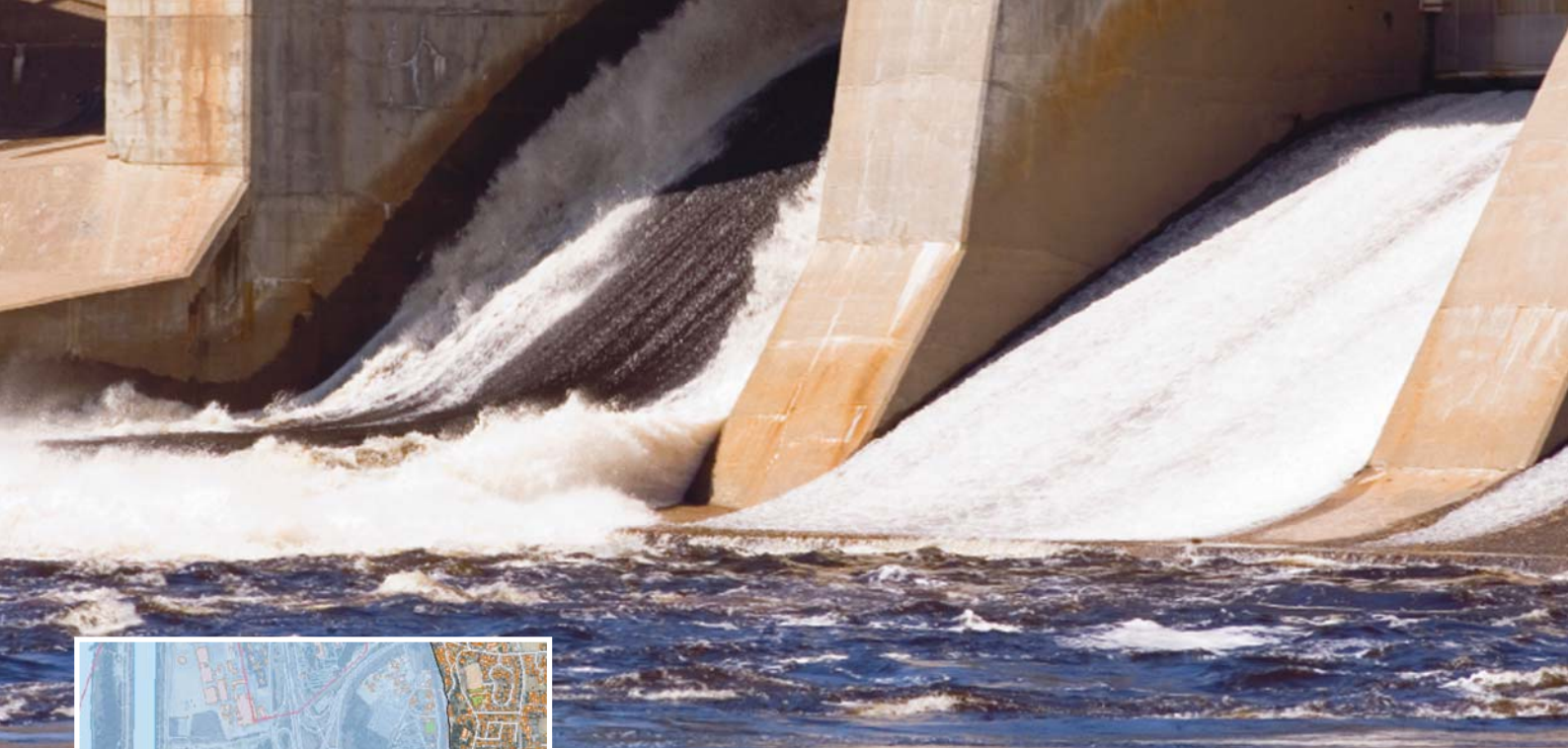
N'allez pas chercher vos enfants à l'école ; les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



Ne téléphonez pas, laissez les lignes à la disposition des secours.



Ne fumez pas afin d'éviter toute flamme ou étincelle pouvant provoquer une explosion

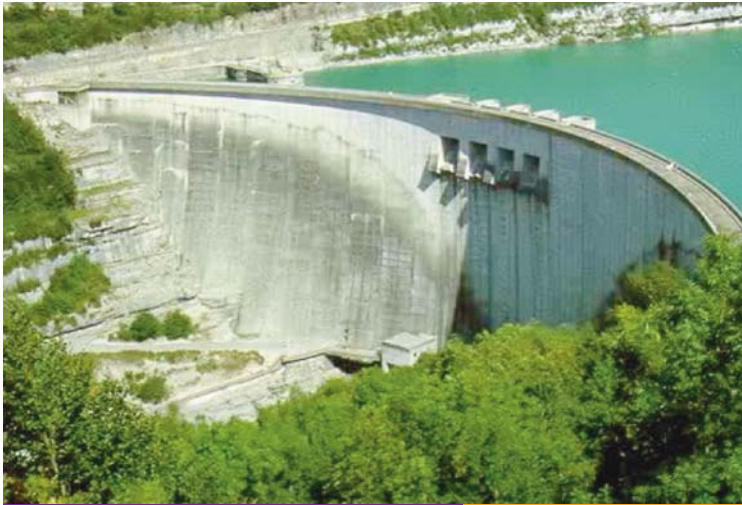


Zone de submersion

Le risque rupture de barrage



Le risque majeur est la rupture brutale et imprévue de l'ouvrage, suivie du déferlement d'une onde de submersion, puis d'une inondation plus importante que les fortes crues connues du Rhône.



Les bons réflexes



Coupez l'électricité et le gaz



Mettez-vous à l'abri en gagnant un point haut sur la commune (colline, versant).



Ecoutez la radio (France Inter 99.8 ou 101.1, France Info 105.4 ou 103.4) et les haut-parleurs des consignes vous seront données.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école ; les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



Ne téléphonez pas, laissez les lignes à la disposition des secours.

① La commune de Feyzin est exposée à ce risque en cas de rupture du barrage de Vouglans, implanté dans le département du Jura sur la rivière de l'Ain à 143 km au nord de Feyzin.

Quel est le risque ?

Les études indiquent qu'une vague d'une hauteur de 14 mètres arriverait sur Feyzin 10 à 15 heures après la rupture du barrage.

Le temps d'arrivée de la vague serait assez long pour pouvoir prendre les mesures d'urgence pour les populations concernées, notamment l'évacuation.

Quelles sont les conséquences ?

Pour les hommes : noyades, blessures diverses...
Pour les biens : détériorations et/ou destructions.
Pour l'environnement : multiples pollutions.





Zones de remontées potentielles de nappes et de réseaux

Zones de débordement exceptionnel du Rhône



Le risque inondation

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, principalement provoquée par des pluies importantes et durables.

Une des actions de la Ville

Les zones inondables sont insérées au Plan Local d'Urbanisme avec la réglementation des constructions.



Les bons reflexes



Fermez portes et fenêtres. Obstruez toute ouverture à l'aide d'adhésif et de linge humide afin de limiter les pénétrations de gaz toxiques.



Coupez l'électricité et le gaz.



Mettez-vous à l'abri en montant à l'étage de votre domicile ou en gagnant un point haut sur la commune.



Ecoutez la radio (France Inter 99.8 ou 101.1, France Info 105.4 ou 103.4) et les haut-parleurs des consignes vous seront données.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école ; les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



Ne téléphonez pas, laissez les lignes à la disposition des secours.

① La commune de Feyzin est concernée par les inondations liées aux crues du Rhône.

Quels sont les risques ?

Les risques sont principalement le débordement direct du Rhône et/ou débordement indirect par remontée de nappes alluviales ou de réseaux d'assainissement.

Quelles sont les conséquences ?

Pour les hommes : noyades, électrocutions, blessures diverses...

Pour les biens : détériorations et/ou destruction.

Pour l'environnement : multiples pollutions

Les crues du Rhône sont caractérisées par un temps de montée lent.

① **Le risque d'inondation** lié aux ruissellements urbains est dû à l'imperméabilisation des sols et à une capacité insuffisante d'évacuation du réseau d'assainissement lors de pluies intenses.

Les conséquences sont sensiblement les mêmes que ceux liés aux inondations

Mémo-risque de Feyzin

26 avril 2007

Des dégâts matériels sont signalés suite à des ruissellements liés au passage d'un orage. La Mairie de Feyzin a fait une demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle.



Le risque mouvements de terrain

 *Zones de mouvements de terrain*



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, provoqué sous l'effet de dispositions naturelles ou anthropiques.



Les bons réflexes



Mettez-vous à l'abri, en vous éloignant de la zone de danger.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école ; les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



Ne téléphonez pas, laissez les lignes à la disposition des secours.

❗ La présence de Balmes, fortes pentes caractéristiques de la vallée du Rhône, crée des zones de terrains instables sur la commune.

Quels sont les risques ?

Les mouvements de terrain peuvent se traduire par :

- des glissements de terrain
- des chutes de pierres

Quelles sont les conséquences ?

- Pour l'homme : blessures, décès surtout si le mouvement de terrain est rapide et incontrôlé.
- Pour les biens : fissurations, effondrement partiel sans réhabilitation possible, destruction totale...

Une des actions de la Ville

Une visite mensuelle des sites répertoriés à risque afin d'enregistrer les moindres changements.

Mémo-risque de Feyzin

27 et 28 novembre 2003
glissement de terrain au Vallon du Raze (Feyzin).

Les risques météorologiques







① L'ensemble des risques météorologiques énumérés sont susceptibles de concerner la commune de Feyzin :

Ces phénomènes font l'objet d'une procédure de vigilance et d'alerte météorologique. Cette procédure se traduit par la diffusion quotidienne de cartes de vigilance élaborées par Météo France, comportant quatre couleurs (vert, jaune, orange, et rouge) indiquant les dangers potentiels.

Les niveaux de vigilance orange et rouge prévoyant un phénomène dangereux de forte intensité, donnent lieu à des alertes et à des bulletins de suivi réguliers faisant état du phénomène, disponible sur le site Internet de Météo France.

Aux niveaux orange et rouge, tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et appliquez les conseils émis par les autorités.

-  *Pas de vigilance particulière*
-  *Phénomène habituel pour la saison*
-  *Phénomène dangereux de forte intensité*
-  *Phénomène d'intensité exceptionnelle, l'alerte est maximale.*

Une des actions de la Ville

Une procédure communale de surveillance des personnes sensibles (personnes âgées et handicapées...) est déclenchée. Ce service est gratuit, sur demande en mairie - Pôle solidarité.



Fortes précipitations



Orages



Vent violent et tempête



Neige et verglas



Grand froid



Canicule

Comment se tenir au courant de l'évolution météorologique ?

Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site Internet www.météo.fr et relayées par les radios, les chaînes télévisées et la presse écrite. L'évolution peut être suivie en téléphonant à Météo France au 32 50 (0.34 €/min).

Mémo-risque de Feyzin

26 et 27 décembre 1999

Tempête traversant l'ensemble de la France d'ouest en est. Des forêts ont totalement été dévastées et des milliers de Français se sont retrouvés sans électricité en plein hiver.

Août 2003

Période de deux semaines de températures élevées entraînant une surmortalité estimée à 15 000 décès au niveau national.

Les bons réflexes



Ecoutez la radio (France Inter 99.8 ou 101.1, France Info 105.4 ou 103.4) et les haut-parleurs : des consignes vous seront données.



Limitez vos déplacements.

La pollution atmosphérique



① La pollution atmosphérique correspond à l'introduction dans l'air de substances ayant des conséquences préjudiciables pour la santé humaine, l'environnement et les biens...

En moyenne une dizaine d'épisodes de pollution atmosphérique par an est recensée sur l'agglomération lyonnaise.

Les principaux polluants : le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote, les particules en suspensions et l'ozone.

Quelles sont les conséquences ?

Les altérations respiratoires et irritations oculaires sont les effets essentiels. Les personnes âgées et les enfants en bas âge sont les plus sensibles. Toutefois chacun d'entre nous est concerné.

Au niveau national, deux seuils d'alerte existent.

Ils sont déclenchés par le Préfet : quelques consignes selon le seuil.

Le seuil d'information :

- Inutile de modifier vos déplacements habituels et vos activités sportives.
- Prenez garde à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants (tabacs, solvants...)
- Pour les personnes sensibles, évitez les activités intenses.

Le seuil d'alerte :

- Limitez l'usage de véhicules à moteur
- Pour les enfants de moins de 6 ans : évitez les promenades et activités à l'extérieur.
- Pour les sujets sensibles ou en cas de gêne : adaptez ou suspendez vos activités physiques.
- Pour les autres : ne modifiez pas vos déplacements habituels, mais privilégiez les activités physiques d'intensité moyenne ou faible. Reportez toute compétition sportive.

Une des actions de la Ville

Un serveur d'alerte pollution a été mis en place pour informer les professionnels de la santé, les personnes âgées et tous les habitants qui le souhaitent. Inscrivez vous auprès de la mairie afin d'être prévenu dès le déclenchement de l'alerte.

Le serveur d'alerte pollution n'avertit que du début des épisodes de pollution et lors des périodes ouvrables uniquement. Pour les fins d'alerte, écoutez la radio ou la télévision locale.

Inscrivez vous en donnant votre numéro de téléphone au **04 72 21 46 00**.

Plus d'information sur

www.atmo-rhonealpes.org

Le plan familial de mise en sûreté

Vous aussi, préparez-vous à agir en cas de crise, en réalisant votre Plan Familial de Mise en Sûreté

Comment se préparer ?

📢 S'informer

- Lire ce document en famille et le conserver
- Connaître et garder les consignes bien en vue chez vous
- Au Pôle Tranquillité et sécurité Civile de la Mairie

📢 Se tenir prêt à se confiner

- Localiser au préalable une pièce de confinement (peu de fenêtre, peu d'aération)
- Avoir un téléphone
- Préparer à l'avance le matériel de confinement :
 - radio portable à piles
 - lampe de poche
 - adhésifs larges bandes et linges humides (pour obstruer les ouvertures)
 - couvertures
 - eau
 - nourriture
 - jeux/livres, etc.

📢 Se tenir prêt à évacuer

- Pour les Razes : avoir le plan d'évacuation du quartier à portée de vue, en cas d'accident industriel (habitants et employés des Razes).
- Pour les autres quartiers : avoir visualisé le cheminement d'évacuation que vous emprunteriez jusqu'au centre d'accueil.
- Avoir localisé les centres d'accueil (COSEC et centre de loisirs)

COSEC : chemin sous le Fort

Centre de loisirs : 1, rue des Bleuets

Procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

La loi du 13 août 1982 organise l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

Les effets des catastrophes naturelles susceptibles d'être couverts sont ceux qui ne sont pas habituellement garantis par les règles classiques d'assurance.

La Ville, suivant l'ampleur du sinistre fait une demande de déclaration de catastrophe, qui est ou non reconnue par l'Etat.

Si il y a reconnaissance de catastrophe naturelle vous devez faire une déclaration à votre assureur dans les 10 jours suivant la publication au J.O. de l'arrêté interministériel de constatation de l'état de catastrophe naturelle.



SORTIE
DE SECOURS

Récapitulatif des conduites à tenir

RISQUE INDUSTRIEL



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Fermez portes et fenêtres, obstruez toute ouverture



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas



Ne fumez pas

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Fermez portes et fenêtres, obstruez toute ouverture



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas



Ne fumez pas

RISQUE RUPTURE DE BARRAGE



Coupez l'électricité et le gaz



Mettez-vous à l'abri en montant à l'étage de votre domicile ou en gagnant un point haut sur la commune



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas

RISQUE INONDATION



Fermez portes et fenêtres, obstruez toute ouverture.



Coupez l'électricité et le gaz



Mettez-vous à l'abri en montant à l'étage de votre domicile ou en gagnant un point haut sur la commune



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas

RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN



Mettez-vous à l'abri, en vous éloignant de la zone de danger



Informez les autorités, en cas de nécessité appelez les secours (18 ou 112)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour plus d'information

🔊 Les documents consultables en mairie, au Pôle Tranquillité et Sécurité Civile

- Plan Communal de Sauvegarde
- Dossier Départemental des Risques Majeurs
- Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

🔊 Les sites Internet

- www.atmo-rhonealpes.org : site de surveillance et d'information sur la qualité de l'air en Rhône-alpes
- www.lyon-spiral.org : site du secrétariat permanent pour l'information des pollutions industrielles et des risques dans l'agglomération lyonnaise
- www.meteo.fr : site de Météo France
- www.prim.net : site interministériel d'information et de prévention sur les risques majeurs

- www.rhone-alpes.drircrue.gouv.fr : site de la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement.
- www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr : site de la Direction Régionale de l'Environnement
- www.rhone.pref.gouv.fr : site de la Préfecture du Rhône
- www.vigicrues.ecologie.gouv.fr : site du ministère de l'écologie informant sur l'état de vigilance de crue quotidiennement.

🔊 Les numéros de téléphone utiles

- Pompiers **18** ou **112** numéro européen des secours
- Police municipale : **04 78 70 00 00**
- Gendarmerie : **17**
- SAMU : **15**
- Pôle Tranquillité et Sécurité Civile : **04 72 21 46 31**

CONSERVATION DES DOCUMENTS : FAIRE FACE À UN SINISTRE

Lorsque vous déclarez un sinistre à votre assureur, vous devez lui apporter la preuve de la valeur de ce que vous avez perdu. C'est pourquoi, outre vos contrats d'assurance, il est recommandé de conserver à l'abri (coffre à la banque, chez un tiers,...), les factures, les expertises ou même les photographies des objets importants ou précieux. Certains documents doivent être conservés à vie, en cas de perte, vous aurez des difficultés à vous en faire délivrer un double :

- dossier relatif à un accident corporel (expertises et certificats médicaux, relevés des prestations fournies par la Sécurité Sociale, correspondances, etc.). Des séquelles peuvent se produire plusieurs années après l'accident.
- contrats d'assurance vie et d'assurance décès
- testaments, titres et actes de donation, de succession ou legs
- diplômes
- livret de famille
- contrat de mariage, donations entre époux, etc., établis devant le notaire
- jugement de divorce ou de séparation de corps.

- acte d'adoption ou de reconnaissance d'un enfant naturel.
- estimation des biens.

Cette liste reprend les documents les plus importants, mais d'autres qui doivent être conservés pendant 20 ou 30 ans peuvent aussi s'avérer utiles (pièces nécessaires à la retraite, facture des artisans et entrepreneurs...).

A noter : les photocopies sont aussi un moyen de preuve reconnu. N'hésitez donc pas à faire des doubles des documents les plus importants et à les déposer dans un autre endroit que vos originaux.

Mairie de Feyzin

18, rue de la Mairie - BP 46
69552 Feyzin cedex
Téléphone : 04 72 21 46 00
Télécopie : 04 72 21 46 01
Mèl : courrier@ville-feyzin.fr
Site : www.ville-feyzin.fr

VILLE DE



FEYZIN